

tions. On a également concilié les divergences d'opinion que suscitaient l'élargissement du conseil de direction et le choix de l'emplacement de l'Administration centrale.

Comme à l'occasion des autres sessions, les questions africaines ont retenu l'attention de nombreux membres dans plusieurs comités. La décision de la Quatrième commission d'admettre des représentants de mouvements de libération africains reconnus par l'OUA constituait un événement imprévu. Par la suite, la Commission a entendu au cours de ses débats Amilcar Cabral, chef du PAIGC de la Guinée (Bissau), assassiné depuis. La résolution traitant des territoires portugais a obtenu l'appui de beaucoup de pays, dont le Canada, qui a noté la nécessité de négociations entre les principaux intéressés.

On ne peut faire état d'une avance proprement constructive à propos de certaines des principales questions, en litige depuis longtemps, qui ont donné lieu à des crises politiques et à des affrontements militaires dans diverses parties du monde. La décision du Conseil de sécurité d'écarter une recommandation voulant que le Bangladesh soit admis aux Nations Unies en a déçu beaucoup et il en est résulté en assemblée plénière une résolution qui exprimait le désir de l'Assemblée générale de voir le Bangladesh accéder au titre de membre le plus tôt possible. Cette initiative s'est accompagnée d'une résolution invitant les parties au différend indo-pakistanaï à conclure un règlement équitable sur les questions en attente et sur le retour des prisonniers de guerre. Le débat sur le Moyen-Orient a été, selon l'opinion générale, aussi stérile qu'on l'avait craint, et on y a exprimé les mêmes opinions que par le passé. Comme l'année dernière, on a reporté à une session ultérieure l'étude de la question de la Corée. Comme cela s'était souvent produit, pour des raisons politiques, il n'y a pas eu de discussions importantes sur les questions politiques comme l'admission de la RDA ou du Vietnam, et on n'a pas non plus inscrit à l'ordre du jour l'expulsion des Asiatiques ougandais.

Par ailleurs, grâce aux efforts déployés par le Secrétaire général, le terrorisme international a constitué un nouvel article de l'ordre du jour. Les délégations d'un bon nombre de gouvernements occidentaux ont travaillé très activement pour faire adopter des mesures efficaces destinées à enrayer le terrorisme international, mais le débat au sein de la Sixième commission s'est embourbé dans les controverses politiques entourant les mouvements d'indépendance du Moyen-Orient et de l'Afrique. C'est pourquoi la résolution sur le terrorisme qui a été adoptée exprimait l'inquiétude que suscitaient les actes de violence perpétrés contre des innocents, et tout le problème du terrorisme, y compris les études sur ses causes sous-jacentes, a été déféré à un comité établi à cette fin. Un débat bien nourri a ainsi donné des résultats décevants, mais on a tout de même créé un centre de discussion où le Canada pourra continuer de faire valoir ses vues dans le sens d'une action efficace sur cette question des plus importantes. Mentionnons, au nombre des autres résultats notoires, la décision de tenir une Conférence sur le droit de la mer en 1974 et la création du Comité spécial sur la Conférence sur le désarmement mondial.

Les participants et les grands moyens de diffusion ont qualifié la XXVIIe